

PALPATIONS DE SECURITE

Personnel concerné par la formation

Tous les agents de sécurité devant justifier d'une formation en vue de l'habilitation par l'employeur et de l'agrément préfectoral à effectuer des palpations de sécurité.

Pré requis

Etre titulaire de la carte professionnelle, exercer une activité de surveillance et de gardiennage .

Objectifs de la formation

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable :

- d'effectuer des palpations de sécurité dans le cadre réglementaire.

Durée de la formation

1 jour de formation (7 heures)

Lieu de la formation

Inter ou Intra

Nombre de participants

6 minimum / 12 stagiaires maximum.

Personne à contacter : Mme PUMPALOVIC au 01.43.90.98.00.

Date et délai d'accès : A disposition sur demande ou consultable sur **INTERCARIFOREF**

Programme de la formation

Enseignements théoriques

Condition d'habilitation et d'agrément des agents.

Inspections visuelles et fouilles de bagages à main.

Palpations de sécurité.

Crime et délit flagrant.

Légitime défense.

Obligation d'assistance à personne en danger.

Enseignements Pratiques

Exercices de palpations et d'appréhension d'un individu.

Matériels utilisés

- Brassard / Gants / Affiches / Table / / DéTECTEUR magnétique

Validation

Attestation de formation aux Palpations de Sécurité.

AFC-IDF - contact@afc-idf.fr - Tel : 01.43.90.98.00 Portable : 06.98.74.10.24

siège social situé 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine – Déclaration d'activité 119 407 323 94 - RCS CRETEIL 504 980 970
Autorisation CNAPS : FOR-094-2022-01-20-20170585856

AFC-IDF	OBJET	RÉVISION	CRÉATION	RÉDACTION	DESTINATION	PAGE
	FF PALPATION AFC	23/10/2017	23/10/2017	SD	ADMINISTRATION	1 / 1

